Web FRA

LE REVENU

www.lerevenu.com

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **171902**
Sujet du média : **Banques-Finance**

29 Octobre 2026
Journalistes : **Alexandre Loukil**
Nombre de mots : **685**

Visualiser l'article

Mutuelles : Les 8 meilleurs PER



Sommaire

• Les mutuelles se distinguent sur le marché de l'épargne retraite grâce à des frais limités et à des fonds en euros performants.

• La sélection met également en avant la diversification des unités de compte et les garanties proposées aux bénéficiaires.

Des contrats simples, avec des frais bas, une sélection courte mais pertinente d'unités de compte de diversification : les PER des mutuelles ont tout pour plaire aux épargnants les plus exigeants.

Les acteurs mutualistes ont de solides arguments à faire valoir face aux banques. Ils se caractérisent d'abord par leur accessibilité. La moitié des contrats primés par Le Revenu peuvent être souscrits moyennant un virement programmé de seulement 30 euros, chose rare sur le marché du plan d'épargne retraite.

Cet argent pourra alimenter en premier lieu un fonds en euros, dont les mutuelles sont les championnes. Six des huit contrats primés affichent un rendement au moins égal à 3 %, là où la moyenne du marché s'établit à 2,65 %. La Carac enregistre une performance cumulée sur cinq ans frôlant les 16,5 %. « Les mutuelles obtiennent bon nombre de places parmi les meilleurs rendements financiers bruts de fonds en euros, confirme le cabinet de conseil Facts & Figures dans son baromètre 2026 de l'épargne vie. Elles sont restées en tête d'un marché où elles veulent se développer. »

Pour obtenir de tels rendements, elles diversifient leurs fonds en investissant dans d'autres classes d'actifs que les obligations. Le fonds en euros de La France Mutualiste fournit au moins 4 % de rendement net depuis trois ans, sans avoir touché une seule fois à la PPE (provision pour participation aux excédents), cette réserve d'argent

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

servant de coussin amortisseur en cas de chute des rendements.

De plus en plus d'ETF référencés

La moitié des établissements primés n'appliquent aucuns frais sur versement et la Macif se contente de 1 %. Ampli Mutuelle et la Carac ont supprimé leurs frais sur arrérage, ce prélèvement effectué chaque fois que l'épargnant touche sa rente.

On pourrait cependant reprocher aux mutuelles de ne proposer que peu d'unités de compte, ces supports risqués mais potentiellement plus rémunérateurs. Au mieux, elles en listent une cinquantaine. « C'est à dessein, rappelle Olivier Sentis, de la MIF : il en faut suffisamment, mais sans tomber dans un catalogue gigantesque, car nos sociétaires ne s'y retrouveraient pas. » Cette sobriété n'est en aucun cas un problème, car la palette d'unités de compte est diversifiée géographiquement et sectoriellement. Dans cette optique, elles n'hésitent plus à intégrer des ETF (Exchange Traded Funds), ces produits peu chargés en frais répliquant passivement la performance d'un indice boursier. Ils représentent désormais 20 % des supports d'Ampli Mutuelle ou de La France Mutualiste. D'autres, à l'image de la Maif et de la Macif, se sont fortement positionnés sur des fonds labellisés ISR, Finansol, ou encore Greenfin pour permettre aux sociétaires de placer leur argent dans des entreprises écologiquement et socialement responsables.

Des protections complémentaires

Afin de parfaire le tableau, les mutuelles consentent à intégrer, sans surcoût, des protections complémentaires très utiles aux épargnants. La plus répandue est la garantie plancher. Elle consiste en une assurance contre les éventuelles moins-values sur les investissements réalisés via des unités de compte. Mention spéciale à la Maaf, qui maintient cette clause jusqu'aux 80 ans de l'assuré (bien au-delà de l'âge légal de départ à la retraite), ainsi qu'à la Maif qui prend en charge jusqu'à 300.000 euros de moins-values. Attention : cette garantie ne joue qu'en cas de décès du souscripteur du PER. Ce sont donc les bénéficiaires du contrat qui potentiellement en profitent.

Pour vous aider à faire votre choix, découvrez ci-après les caractéristiques des huit contrats primés par Le Revenu, avec, pour chacun, nos cinq unités de compte préférées dans la conjoncture boursière actuelle très incertaine. Nous vous conseillons d'y investir entre 40 % (profil prudent) et 60 % (profil équilibré) de votre contrat.

Pensez à suivre la performance de votre PER au moins une fois par mois et à modifier la répartition entre les supports d'investissement en fonction de l'évolution de vos objectifs patrimoniaux.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.